



La Maison des lycéens est une association (loi 1901) **gérée par les élèves** (le président et le trésorier doivent être majeur ou être autorisés par leur responsable) qui souhaitent **s'engager dans des actions citoyennes** et prendre des responsabilités au sein de l'établissement **dans les domaines culturels, artistiques, sportifs et humanitaires**. L'association est **autonome sur le plan financier**. Elle doit fonctionner en étroite collaboration avec le Conseil de Vie Lycéenne et elle est encadrée par un adulte du lycée. Selon l'article R 511-9, toutes les activités conduites sont soumises au visa du chef d'établissement.

Si vous souhaitez vous engager dans la vie du lycée, organiser des sorties ou proposer des projets, ou **juste aider à financer les actions mises en place**, merci de remplir le bulletin d'adhésion ci-dessous, accompagné d'un chèque de **10€ à l'ordre de la Maison des Lycéens LP Marcelle PARDÉ**. Exemples de projets réalisés : fête des bougies, fête de la saint valentin, fête de fin d'année, réalisation et vente de sweat et tee shirt, embellissement du lycée, achat de livres et BD, projets classe...

N'oubliez pas d'indiquer le nom, prénom et classe de l'élève au dos du chèque, ou de l'enveloppe pour les espèces et joindre le bulletin ci-dessous rempli et signé. Un **GRAND MERCI de votre participation**.

Le Bureau

Bulletin d'adhésion 2024-2025

NOM : _____ PRENOM : _____

CLASSE : _____ adhère à la MDL pour l'année scolaire 2023-2024

Cotisation de 10€

- Par chèque à l'ordre de la MDL LP Marcelle PARDÉ
- En espèces (nom, prénom, classe sur l'enveloppe)

Fait à _____ Le _____

Signature des responsables de l'élève mineur

Signature de l'élève majeur

Reçu pour l'adhésion

A remplir par la MDL et à remettre à l'adhérent

Je soussigné (e) _____, déclare par la présente avoir reçu le bulletin d'adhésion de :

Nom : _____ Prénom : _____ ainsi que sa cotisation. L'adhésion du membre sus nommé est validée. Ce reçu confirme la qualité de membre et ouvre le droit à la participation à l'assemblée générale de la MDL

Fait à bourg en Bresse le _____

Le président (ou son représentant)